Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260326-CC_2026_48-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Raymond BLOUET, doyen d'âge, jusqu'à l'élection du Président.

Etaient présents : Michel BARBE, Brigitte BERREE, Chrystèle BERTRAND, Séverine BETHUEL, Raymond BLOUET, Fabienne BONDON, Yannick BRE, Chrystel CAULET, Annie CHEVALIER, Jean-Yves CLOUET, Nadège COULON-TRARI, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Jean-Claude DENIS, Frédéric DESSAUGE, Bruno DUTEIL, Yannick FOUVILLE, Stéphane GARDETTE, Régine LEFEUVRE, Christophe MARTINS, Paul MEURICE, Delphine MONTREUIL, Renan PARTHENAY, Anne-Sophie PATRU, Valérie PETITHOMME, Sylvie PINAULT, Philippe RAMIREZ, Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD.

Excusée avec pouvoir : Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE

La séance est ouverte à 20h30.

Michel BARBE est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 31
Pouvoir : 1
Quorum : 17

ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E)

N° Délibération CC/2026/48

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de l'assemblée est assurée par Raymond BLOUET, doyen d'âge.

Conformément aux articles L5211-2, L.2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge fait appel à candidature.

Est candidat :
-Christophe MARTINS

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260326-CC_2026_48-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

VISAS ET CONSIDERANTS
Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;
Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

1er tour de scrutin	TOTAL
Nombre de votants	32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
Nombre de bulletins blancs ou nuls	5
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Candidat: Christophe MARTINS **Nombre de voix obtenues :**	**27**

Après avoir constaté les résultats des votes, le conseil communautaire déclare :

Christophe MARTINS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE